

## INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR DE GSC... PHASE TROIS

En 2017, Green Shield Canada (GSC) a lancé l'Initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur dans le but d'améliorer les soins aux membres de notre régime grâce à la collaboration avec les pharmacies communautaires. La première phase de l'initiative consistait à mesurer le rendement des pharmacies, c'est-à-dire à évaluer leur rendement par rapport à une série de paramètres validés, et à transmettre les résultats obtenus aux pharmacies. Dans la phase deux, une nouvelle cote de qualité sur cinq étoiles ou cote globale, appelée cote de qualité des pharmacies, a été rendue accessible aux membres du régime de GSC. Il s'agit d'un complément d'information dont ils devraient tenir compte lorsqu'ils choisissent une pharmacie. La phase trois, quant à elle, fera un lien entre la cote de qualité et le remboursement aux pharmacies. Elle a nécessité un très important travail de consultation avec un certain nombre de groupes pharmaceutiques et d'associations, dont l'Association des pharmaciens du Canada et l'Association canadienne des pharmacies de quartier, et nous avons incorporé leurs commentaires autant que possible. La structure de remboursement est maintenant au point, et elle sera mise en œuvre en juillet 2020.

L'Initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur n'a pas pour but de maîtriser les coûts. La structure de remboursement de la phase trois sera fondée sur un fonds commun dédié appelé *fonds de rendement des pharmacies*. Les pharmacies ayant un rendement plus faible contribueront au fonds à partir du fonds retiré des pharmacies et remboursé sous forme de primes aux pharmacies ayant un excellent rendement. De cette façon, nous verserons les paiements aux pharmacies en fonction de la cote de qualité qu'elles auront obtenue. Le rendement du fonds de remboursement sera publié chaque année.

La nouvelle structure de remboursement s'appliquera uniquement aux pharmacies qui ont obtenu une cote de qualité des pharmacies, soit environ le quart des pharmacies du Canada, alors que les pharmacies non admissibles à une cote globale ne verront aucun changement dans le calcul de leur remboursement.

### Rappel de l'échéancier de la phase trois

La nouvelle structure de remboursement est liée à des périodes définies de mesure du rendement, connue comme la *période de rendement*. Cette dernière aura un effet sur le remboursement pour une période définie, soit la *période de remboursement*. Le rendement des pharmacies de l'année civile 2019 déterminera le remboursement accordé aux pharmacies à partir de juillet 2020 et tout au long du cycle de remboursement suivant de 12 mois, jusqu'en juin 2021. Ce processus se poursuivra pendant chacun des cycles de remboursement de 12 mois suivants.

#### **providerConnect<sup>MD</sup> est votre ressource en ligne**

Le portail providerConnect est un outil Web destiné aux fournisseurs de soins de santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, des renseignements sur les programmes de soutien santé et bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à [providerconnect.ca](http://providerconnect.ca).

## ÉCHÉANCIER DE L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR



### Quelles seront les répercussions sur le remboursement?

La cote de qualité des pharmacies obtenue au cours d'une période de rendement donnée déterminera le rajustement de services pharmaceutiques axés sur la valeur qui s'appliquera aux paiements faits aux pharmacies au cours de la période de remboursement correspondante. Pour les pharmacies ayant une cote faible, chacun des paiements faits pendant la période de remboursement correspondante fera l'objet d'un rajustement négatif, alors que pour les pharmacies ayant une cote élevée, les paiements feront l'objet d'un rajustement positif. Pour les pharmacies qui subissent un rajustement négatif, une mesure de sécurité a été intégrée au système afin de protéger le coût estimé d'acquisition des médicaments et veiller à ce que le remboursement global par relevé ne soit jamais en deçà de ce coût.

Les rajustements de services pharmaceutiques axés sur la valeur seront révisés et publiés en mars de chaque année, à compter de 2020.

Des changements ont été apportés au relevé des pharmacies de GSC pour offrir une vue détaillée des rajustements faits à un paiement.

#### Exemple de rajustement négatif :

<b>Totaux inscrits sur le relevé</b>	
Montant total des demandes de règlement	984,70 \$
Montant total du paiement	749,50 \$
Montant du rajustement*	- 7,50 \$
Montant rajusté du paiement	742,00 \$

\* Le rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur appliqué à ce paiement est fondé sur votre cote de qualité de 2, obtenue au cours de la période de rendement de 2018. Cette cote a entraîné un rajustement de 1,0 % (-) du montant de votre paiement pour la période de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

## Exemple de rajustement positif :

### Totaux inscrits sur le relevé

Montant total des demandes de règlement	984,70 \$
Montant total du paiement	749,50 \$
Montant du rajustement*	+ 14,99 \$
Montant rajusté du paiement	764,49 \$

\* Le rajustement des services pharmaceutiques axés sur la valeur appliqué à ce paiement est fondé sur votre cote de qualité de 4, obtenue au cours de la période de rendement de 2018. Cette cote a entraîné un rajustement de 2,0 % (+) du montant de votre paiement pour la période de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

\* Pour illustration seulement.

## Objectifs de rendement pour 2019

Les objectifs de rendement et les seuils minimaux des étoiles seront révisés et mis à jour chaque année, à compter de mars 2020. Les objectifs et les seuils minimaux des étoiles sont fondés sur les données de rendement finales de l'année précédente pour les pharmacies canadiennes. Un objectif est atteint si une cote de trois étoiles est obtenue pour cette mesure. L'obtention d'une cote élevée entraînera une cote plus élevée pour cette mesure. À titre de référence, les objectifs pour 2019 sont indiqués ci-dessous, de même que les seuils qui permettent d'atteindre chacun des niveaux d'étoiles, pour chacune des mesures.

Mesure	Objectif
ISRA – PJC	75,1 %
Cholestérol – PJC	80,1 %
Diabète – PJC	79,1 %
Statines pour diabète	75,1 %
Asthme – Maîtrise sous-optimale	9,9 %
Asthme – Absence de traitement par contrôleur	20,0 %
Soutien en santé cardiovasculaire	25,0 %
Médicaments à risque élevé	12,9 %

Mesure	Une étoile	Deux étoiles	Trois étoiles	Quatre étoiles	Cinq étoiles
ISRA – PJC	< 67,0 %	67,0 % à 75,0 %	75,1 % à 80,0 %	80,1 % à 85,0 %	> 85,0 %
Cholestérol – PJC	< 71,0 %	71,0 % à 79,0 %	79,1 % à 84,0 %	84,1 % à 88,0 %	> 88,0 %
Diabète – PJC	< 70,0 %	70,0 % à 79,0 %	79,1 % à 83,0 %	83,1 % à 90,0 %	> 90,0 %
Statines pour diabète	< 55,0 %	55,0 % à 64,0 %	64,1 % à 71,0 %	71,1 % à 77,0 %	> 77,0 %
Asthme – Maîtrise sous-optimale	> 17,0 %	17,0 % à 10,0 %	9,9 % à 8,0 %	7,9 % à 6,0 %	< 6,0 %
Asthme – Absence de traitement par contrôleur	> 35,0 %	35,0 % à 26,0 %	25,9 % à 18,0 %	17,9 % à 10,0 %	< 10,0 %
Soutien en santé cardiovasculaire	< 10,0 %	10,0 % à 24,9 %	25,0 % à 39,9 %	40,0 % à 50,0 %	> 50,0 %
Médicaments à risque élevé	> 19,0 %	19,0 % à 15,0 %	14,9 % à 12,0 %	11,9 % à 9,0 %	< 9,0 %

## Points à retenir...

- Des renseignements détaillés sur les mesures de rendement des pharmacies sont accessibles sur la plateforme EQuIPP.
- Les objectifs sont affichés sur le tableau de bord EQuIPP<sup>MC</sup>. Ils sont aussi accessibles sur le site Web providerConnect, dans la section [Services pharmaceutiques axés sur la valeur](#).
- Des renseignements détaillés sur la nouvelle structure de remboursement et les ressources mises à jour sur les services pharmaceutiques axés sur la valeur seront accessibles sur providerConnect à la mi-décembre.